



## *Syndicat des Salariés McDonald's Paris et Ile de France CGT*

16 septembre 2015

**Communiqué du Syndicat CGT McDonald's Paris et Ile-de-France**

### ***McDonald's condamné pour discrimination syndicale***

Justice est faite après de longs mois de procédure ! Par un arrêt rendu le 10 septembre 2015, la Cour d'appel de Paris a condamné la société McDonald's Paris Sud pour discrimination syndicale suite au licenciement prononcé à l'encontre de M. Benoit D., actuel secrétaire adjoint du syndicat.

Les juges ont également ordonné la réintégration de M. Benoit D. dans son restaurant parisien ainsi que le versement de dommages et intérêts au Syndicat CGT McDonald's Paris et Ile-de-France pour atteinte à l'intérêt collectif de la profession.

M. Benoit D. a été licencié pour faute grave le 15 mai 2014 pour un retard de deux heures. Ce retard n'était en réalité qu'un prétexte pour justifier la sanction couperet.

Notre camarade venait de formuler une demande de congé de formation syndicale et de participer à une grève, un vent de panique s'est alors levé du côté de la Direction.

Cette bataille remportée en appelle d'autres, il ne s'agit malheureusement pas d'un cas isolé. Dans ce domaine, McDonald's est aussi allergique au dialogue social qu'un végétarien pourrait l'être de leur nourriture.

Ainsi, nous continuerons à défendre les libertés syndicales afin de former un contre-pouvoir efficace et constructif face à une enseigne habituée à imposer aux salariés et aux citoyens ses recettes indigestes que nul ne veut : répression syndicale, pratiques fiscales controversées, sous-effectif constant, bas salaires, temps partiel imposé, turn-over vertigineux...

Ça ne se passera plus comme ça chez McDonald's !

Contact : Gilles Bombard – 06 29 99 21 95  
Secrétaire Général CGT McDonald's Paris et Ile-de-France

S/C US Commerce Paris – 67 rue de Turbigo – 75003 Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE